

Délibérations de la séance du Conseil Municipal du 21 mars 2023

- N°1 : Autorisation générale et permanente de poursuite donnée au comptable public
- N°2 : Rétrocession d'une concession de caverne dans le cimetière de la Vigne Palliat
- N°3 : Convention avec le Centre Socioculturel pour les Nouvelles Activités Périscolaires (ex TAPs)
- N°4 : Avenant à la convention avec le Centre de Gestion de la Vienne pour la réalisation et le contrôle des dossiers de retraite (CNRACL)
- N°5 : Dates et horaires d'ouverture de la piscine et du camping pour la saison 2023
- N°6 : Convention d'adhésion au service d'archivistes itinérants du Centre de Gestion et convention de suivi